



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 169-21 C

Objet : RS - Communication du bilan de la 3e année d'exploitation du parc événementiel du Phare

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois -
Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -
Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï -
Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar
Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à
Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco -
de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier -
Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 169-21 C

objet **RS - Communication du bilan de la 3e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que l'exploitation du parc évènementiel du Phare a été confiée à la société dédiée Savoieexpo Evènements, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), en concession, pour la modernisation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc évènementiel du Phare, composé du parc des expositions et du Phare.

Le contrat de DSP a été conclu pour une durée de 25 ans (du 19 janvier 2018 à 2042) entre :

- le délégant : Grand Chambéry,
- le délégataire : la société dédiée Savoieexpo Evènements, agissant en tant que mandataire du groupement d'entreprises, constitué de Savoieexpo Evènements et de la société S-Pass.

La société Savoieexpo Evènements est une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) détenue à 100 % par l'association Savoieexpo.

Savoieexpo Evènements a établi un contrat de subdélégation avec la société S-Pass pour une durée de 6 ans.

La législation impose au délégataire la production d'un rapport annuel à l'autorité délégante.

Savoieexpo Evènements et la société S-Pass ont ainsi produit un rapport complet disponible en consultation à la direction des grands équipements.

L'examen du rapport a permis à Grand Chambéry de dresser une analyse des données commerciales, techniques et financières présentée dans un diaporama joint en annexe.

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte du rapport 2020 émis par le délégataire, constituant ainsi le 3^e bilan de l'actuelle DSP.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 272-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Phare,

Vu l'avis de la commission grands équipements et relations avec les clubs sportifs du 15 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 6 décembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du bilan de la 3^e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 169-21 C

Objet de l'acte : RS - Communication du bilan de la 3e année d'exploitation du parc évènementiel du Phare

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) : bilan dsp phare

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26464H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26464H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au